

Réformes : la voie contractuelle

SITUATION SOCIALE

Les négociations qui viennent de s'achever sur l'assurance chômage et la formation professionnelle marquent la fin d'un cycle engagé à l'automne 2006 avec la « délibération sociale ». À la veille d'échéances politiques majeures, les partenaires sociaux manifestent alors leur volonté de prendre leurs responsabilités sur les grands dossiers de la modernisation du dialogue social. Deux événements majeurs viennent ensuite jaloner leur parcours. D'abord, avec la loi du 31 janvier 2007, le principe est solennellement affirmé du droit des syndicats et du patronat de préempter tout projet gouvernemental de réforme des relations du travail pour le traiter par la voie de la négociation collective. Ensuite, les engagements électoraux de Nicolas Sarkozy, particulièrement importants dans le domaine social, le conduisent à porter une attention vigilante aux négociations engagées par les partenaires sociaux qu'il souhaite voir conclure rapidement et dans le sens de ses promesses de campagne.

Autonomie de la démocratie sociale d'un côté, légitime primauté du pouvoir politique de l'autre : les négociateurs sociaux ont conjugué au mieux ces deux principes dans l'élaboration des accords aujourd'hui finalisés sur l'assurance chômage et la formation professionnelle. Les textes soumis aux syndicats puis à l'agrément gouvernemental répondent en effet aux objectifs souhaités par les pouvoirs publics tout en soulignant la nécessité de maintenir les valeurs du fonctionnement paritaire.

Aujourd'hui la crise qui suscite chez tous les Français la crainte du chômage et la peur de l'avenir rend plus que jamais nécessaire l'existence d'un climat de confiance entre l'opinion et les responsables politiques. Dans cette perspective, les corps intermédiaires jouent un rôle irremplaçable parce qu'ils sont porteurs de lien social entre les individus. Expression des attentes - voire des impatiences - de ceux qu'ils représentent, syndicats et patronat en particulier sont en même temps créateurs du consensus social sans lequel aucune société démocratique ne peut fonctionner.

À leur manière, ce sont des « réducteurs de conflits », précisément parce que le jeu patient de la négociation collective leur permet de surmonter les intérêts divergents des égoïsmes catégoriels et de contribuer à la paix sociale. Tel est le sens des accords sur l'assurance chômage et la formation professionnelle.
